

Avec la permission de la Chambre, sur motion de M. Garson, lesdits amendements sont l'un après l'autre lus une deuxième fois et agréés.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill n° 403, Loi établissant des normes nationales pour les produits laitiers et réglementant le commerce interprovincial et international de ces produits, avec l'amendement suivant:

1. Page 6, ligne 4: Au mot "ou", substituer "et".

Avec la permission de la Chambre, sur motion de M. Garson, ledit amendement est lu une deuxième fois et agréé.

Sur motion de M. Harris (*Grey-Bruce*), il est résolu,—Que la Chambre, lorsqu'elle lèvera séance à une heure de l'après-midi, reprenne sa séance à deux heures.

Deux heures de l'après-midi.

La Chambre se forme de nouveau en comité de subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées comme subsides intérimaires)

TRAVAIL

A—MINISTÈRE

LOI DE 1942 SUR LA COORDINATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

193	Administration	\$ 30,431 00
	Dépenses pour la formation professionnelle en vertu de la loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle et des accords entre le Dominion et les provinces approuvés par le Gouverneur en conseil, y compris les projets pour la préparation de personnes en vue d'emplois rémunérés ou d'industries pour la défense, la formation de la jeunesse, l'apprentissage, la formation professionnelle au stade de l'enseignement secondaire, la préparation aux fonctions de contremaître et de surveillant, et la formation de membres des forces armées de Sa Majesté et autres personnes en vue des services armés spécialisés, et pour autoriser le ministre du Travail à conclure un accord avec une province, sous réserve de l'autorisation de cette formation par le Gouverneur en conseil, ainsi que pour pourvoir aux engagements inexécutés d'années antérieures—	
194	Versements aux provinces pour la formation.	3,332,000 00